

travail. C'est donc un aspect très positif du projet de loi, qui sera bien accueilli par les Canadiens de la région atlantique.

Comme je l'ai dit un peu plus tôt, il y aura au moins 45 000 personnes de plus qui auront maintenant droit aux prestations dans la région de l'Atlantique. Elles ne sont pas admissibles en ce moment parce que, dans la plupart des cas, leur semaine de travail compte moins des 15 heures nécessaires pour y avoir droit.

En outre, il y a aussi les nouvelles prestations parentales. Il s'agit d'un supplément de revenu pour les familles à faible revenu ayant des enfants. Grâce à cette disposition, un prestataire pourra recevoir jusqu'à 80 p. 100 de son revenu assurable.

Ce ne sont là que trois points, mais il y en a d'autres. Je pourrais mentionner six ou sept autres dispositions très profitables pour le Canada atlantique, qui compenseront pour les aspects où des rajustements s'imposeront sûrement. Nous admettons tous que ces changements structurels sont nécessaires et qu'il est souhaitable de transformer le régime d'assurance-chômage en un régime d'assurance-emploi.

[Français]

M. Philippe Paré (Louis-Hébert, BQ): Madame la Présidente, je dois dire que je suis beaucoup déçu et même scandalisé par les propos du député qui vient de prendre la parole.

Tout au long de son discours on a l'impression que sa conception des chômeurs, c'est que les chômeurs sont des paresseux et qu'il s'agit simplement de les affamer, et qu'en les affamant, comme par magie on va créer des emplois.

Dernièrement, dans ma circonscription, on a ouvert un supermarché qui nécessitait l'embauche de 60 personnes. On sait que, pour la plupart, ce sont des emplois à temps partiel. Deux mille personnes se sont présentées. Ce n'est pas vrai que les chômeurs sont paresseux. Ce qui est exact, c'est qu'il n'y a pas d'emplois pour faire travailler les gens qui auraient le goût de travailler. Ce n'est pas en les affamant qu'on crée des emplois.

[Traduction]

M. Wells: Madame la Présidente, le commentaire ressemble beaucoup à la motion, c'est une déformation des faits. Ce n'est certainement pas ce que j'ai dit ou laissé entendre. Me prêter de tels propos est une insulte. Je n'ai pas dit cela. Je ne le suggérerais pas et je ne le pense même pas.

Nous reconnaissons tous que ceux qui sont sans travail ne sont pas chômeurs par choix. En même temps, le système actuel ne les aide pas. Nous essayons de présenter des mesures d'emploi qui vont aider les gens à obtenir les outils, qui vont aider les industries et les entreprises à créer les emplois dont les gens ont besoin.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Madame la Présidente, à la décharge de mon collègue de South Shore, je dirai simplement au député du Bloc qu'il n'a pas besoin de nous dire, nous des provinces Maritimes, que les chômeurs ne sont pas des fainéants.

Sanction royale

• (1655)

J'aimerais parler d'un certain nombre de choses qui figurent dans la récente annonce du ministre. Le changement qui est probablement le plus important touche au fait que l'assurance-emploi sera maintenant beaucoup plus inclusive. Selon certaines estimations, jusqu'à 500 000 personnes qui n'étaient pas admissibles aux prestations de l'assurance-chômage pourront profiter des prestations de l'assurance-emploi.

Je ne peux pas surestimer l'importance de cette disposition, qui va permettre à de nombreux Canadiens de participer au régime, alors qu'actuellement, dans la province du Nouveau-Brunswick, ils dépendent de l'aide au revenu. Dans bien des cas, c'est parce qu'ils n'avaient pas obtenu un nombre suffisant de semaines de travail, alors que maintenant, ils obtiendront certainement le nombre d'heures nécessaire. En fait, il y a des gens dans notre province qui pourront devenir admissibles avec neuf ou dix semaines de travail, alors qu'il leur en aurait fallu 14 ou 15 dans l'ancien système. Ils auront accès au programme du fait que leur secteur, dans la région de l'Atlantique, est très saisonnier. Pendant les périodes de pointe, on travaille de longues heures, mais celles-ci ne se traduisent en un plus grand nombre de semaines. C'est très important et c'est un résultat progressiste à cause de cela.

SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléant du gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Présidente et les députés se rendent au Sénat.

• (1710)

Et de retour:

La présidente suppléante (Mme Maheu): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-93, Loi modifiant la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt—Chapitre 38.

Projet de loi C-68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes—Chapitre 39.

Projet de loi C-61, Loi établissant un régime de sanctions administratives pécuniaires pour l'application de la Loi sur les produits agricoles au Canada, de la Loi relative aux aliments du bétail, de la Loi sur les engrais, de la Loi sur la santé des animaux, de la Loi sur l'inspection des viandes, de la Loi sur les produits antiparasitaires, de la Loi sur la protection des végétaux et de la Loi sur les semences—Chapitre 40.

Projet de loi C-102, Loi modifiant la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes et d'autres lois en conséquence—Chapitre 41.